

difficultés financières et les problèmes associés à certaines des recommandations du rapport Woods et sans doute les recommandations du rapport Woods que le gouvernement est prêt à accepter.

Ce n'est pas rendre justice au régime des comités de la Chambre des communes. La réorganisation ou la modernisation de nos comités a pour but de donner aux simples députés l'occasion de mieux faire connaître leurs opinions sur les sujets à l'étude. Les membres du comité auront-ils, oui ou non, l'occasion d'examiner directement les recommandations du rapport Woods ou seront-ils tout simplement mis au courant des décisions déjà prises par le gouvernement et devront-ils se borner à approuver ces décisions?

Le ministre a exprimé l'espoir que nous consentions facilement à adopter la motion d'envoi du rapport au comité permanent des affaires des anciens combattants. Je n'y vois pas d'objection. La motion figurera au *Feuilleton* lundi et elle pourra alors être adoptée sans débat. Je dirais néanmoins que c'est manquer à notre parole envers les anciens combattants et leurs associations d'agir ainsi plutôt que de respecter la promesse faite en septembre dernier.

On l'a déjà signalé, le comité pourra difficilement étudier la semaine prochaine ce dont il ne sera saisi que la semaine prochaine. Nous serons peut-être ici plus longtemps que nous ne le prévoyons. Nous pourrions nous retrouver ici en juillet, à la suite de ce qui s'est passé ici aujourd'hui. J'aimerais bien rester ici.

Une voix: Nous le savons.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Si des vis-à-vis de l'arrière-ban ne veulent pas rester, ils pourraient persuader le gouvernement de renoncer à l'article 75C du Règlement.

Comme le ministre l'a fait observer plus tôt aujourd'hui, il serait préférable que cette question soit confiée au comité permanent des affaires des anciens combattants en septembre 1969. On avait bien promis en septembre 1968 que le rapport serait renvoyé au comité aussitôt que possible. Lorsqu'il en sera saisi en septembre prochain, le comité, au lieu d'interpréter comme il l'entend les dépositions des associations de vétérans et de présenter les recommandations que ses membres auraient pu faire en toute liberté, devra tenir compte du document que lui aura remis le gouvernement et qui préviendra du moins les députés ministériels jusqu'où le gouvernement ira. Les chances que le comité réussisse à obtenir plus que ce que prévoit le Livre

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

blanc sont très minces. A vrai dire, elles sont à peu près nulles. Ce n'est pas jouer franc jeu avec les vétérans canadiens.

Le député de Fort William (M. Badanai), le ministre et le député d'Ottawa-Ouest, s'il prend la parole avant la fin du débat, peuvent nous parler des réalisations merveilleuses qu'il y a eu et de l'excellence du programme. C'est ce que l'on fait actuellement pour les vétérans qui compte, et nous trouvons qu'ils sont injustement traités.

• (3.10 p.m.)

Bien que d'autres députés en aient parlé, je crois que je devrais dire un mot des nombreuses recommandations du rapport Woods auxquelles il faudrait donner suite. Mon homonyme, le député de Brant-Haldimand (M. Knowles), a fait remarquer qu'on a retenu quatre points à faire passer en première priorité pour ce qui est des associations d'anciens combattants: la question d'une commission d'appel, qui traiterait des cas de lésions multiples, celle du traitement spécial des anciens combattants de Hong Kong et, enfin, toute la question de l'adoption d'un taux de base satisfaisant de pension.

Mais lorsqu'on parcourt les trois volumes du volumineux rapport Woods, on s'aperçoit qu'il traite d'une quantité de questions dont beaucoup ont préoccupé les anciens combattants au cours des années, comme celles des conditions de pré-engagements, des aveugles, de la réouverture des demandes d'indemnité, de la clause du bénéfice du doute, des primes d'assiduité et ainsi de suite. On y traite de questions sur les veuves et bien d'autres du même genre.

Puis, pour couronner le tout, il y a les questions relatives à la loi sur les allocations aux anciens combattants, à la situation des prisonniers de guerre de Dieppe, des marins de la marine marchande, des pompiers etc. Il y a tout un cortège de problèmes de ce genre, dont un grand nombre sont traités dans le rapport Woods. D'autres ne sont qu'effleurés, mais somme toute, ce rapport est un document extrêmement important, et nous trouvons plus que déplorable d'avoir perdu une année, parce que le gouvernement n'a pas su respecter ses engagements pris le vendredi 13 septembre 1968.

Le ministre nous dit que le comité permanent peut se réunir en septembre, si cette motion est adoptée au début de la semaine prochaine. Mais si nous sommes ici la semaine prochaine, la semaine d'après et l'autre encore, le comité n'a pas lieu de remettre cette étude à septembre. Il peut très bien se réunir pendant que nous débattons les ques-